

Annexe 1

Le Service Logement de la Ville d'Esch-sur-Alzette met à disposition les logements qui tombent sous la convention de la « Gestion locative sociale » aux ménages respectant certaines conditions socio-économique qui sont :

Par exemple :

a) le niveau de revenu

- **le revenu du ménage ne peut être inférieur au tiers du montant du loyer**
- **la situation socio-économique réelle déterminée après enquête sociale sera prise en compte (voir point c)**

b) urgence sociale

- **déguerpissement de bonne foi**
- **autre urgence sociale à déterminer suite à la réalisation d'une enquête sociale approfondie**

c) situation socio-économique

- **respect de la situation socio-économique réelle, déduction faite de toutes les charges et dépenses (endettement, frais de garde, pensions alimentaires...) du ménage demandeur**